CENTRALE DES RISQUES, STABILITÉ FINANCIÈRE, FINANCEMENT DE L'INVESTISSEMENT, ALLOCATION DEVISE...

Laksaci dit tout

«Les banques doivent jouer un rôle proactif pour soutenir la croissance», affirme le gouverneur de la Banque d'Algérie, prônant un nouveau schéma de financement de l'investissement. La centrale des risques sera mise en place avant la fin de l'année, voire «bien avant», confirme Mohamed Laksaci.

Cherif Bennaceur - Alger (Le Soir) - La nouvelle centrale des risques pour les ménages et entreprises sera mise en place «avant la fin de l'année 2015», assurait jeudi dernier le gouverneur de la Banque d'Algérie lors d'une rencontre avec les dirigeants de banques et établissements financiers. Voire, cette nouvelle centrale intégrée pourra être opérationnelle «bien avant la fin 2015», dira-t-il, sans être davantage précis. De fait, Mohamed Laksaci a refusé d'établir une «corrélation» entre la mise en service de cette base de données et le lancement effectif du crédit à la consommation, prévu dans la loi de finances en vigueur. Il indiquera toutefois, que la concrétisation de ce dispositif dépend d'un «travail» en interne des banques. Tout en rappelant que la Banque centrale dispose déjà d'une centrale des risques, le gouverneur tiendra à préciser que la nouvelle centrale sera «moderne», pourvue «des fonctionnalités les plus développées», d'«outils performants» à même de permettre aux banques une gestion des crédits efficiente et une maîtrise des risques optimale.

La stabilité financière, la priorité

Soit, permettre à la place bancaire de contribuer à la préservation de la stabilité financière, une priorité selon le gouverneur, mais également la stabilité économique globale, et stimuler son rôle dans le financement de l'économie et de l'investissement. Or, dans la mesure où l'exécutif notamment escompte atteindre l'objectif de 7% de croissance (à l'horizon 2019), un objectif assez incertain à réaliser dans le contexte de choc externe prévalant (contraction des disponibilités financières en raison de la baisse des cours du pétrole), un rôle plus affirmé des banques est donc attendu. «Les banques doivent être plus proactives, à partir de 2015», incitera ainsi le gouverneur, estimant que toutes les conditions sont réunies, les moyens nécessaires déployés à cette fin, en vue de soutenir la croissance, et tenant à préciser que la Banque centrale exerce «une mission légale», celle d'œuvrer à la stabilité financière.

La Banque centrale est prête à «refinancer» les banques

Certes, la solidité financière de même que la solvabilité financière de la place bancaire sont avérées, à se référer aux données du gouvernement. Néanmoins, des stress tests sont programmés dès le mois prochain pour évaluer les capacités de résilience des banques face à la crise, outre le fait que le cadre prudentiel (micro et macro) mais aussi les dispositifs de contrôle interne et d'évaluation, maîtrise et suivi des risques sont renforcés continuellement. Ce faisant, les banques sont assurées du soutien de la banque centrale, considérera Mohamed Laksaci. Dans la mesure où les opérations sur le marché monétaire interbancaire ont été réactivées, le gouverneur affirmera ainsi que l'autorité bancaire et monétaire est «prête» à refinancer les banques. Il assurera ainsi que la banque centrale poursuivra une politique de change «favorisant la compétitivité externe et la stabilité», comptant prendre au cours de l'année 2015 de nouvelles mesures pour «développer le marché interbancaire des changes et promouvoir la couverture à terme par les banques de la place au profit des opérateurs».

Photo : Samir Sid.

«Les banques doivent jouer un rôle proactif pour soutenir la croissance.»

La suppléance au Trésor s'impose

Pour autant, un engagement plus important des banques dans le développement de l'intermédiation et de l'inclusion financières, le financement de l'économie à travers l'octroi de crédits «sains» et de «qualité», de «fonds prêtables plus conséquents» destinés à l'investissement productif, au développement de la PME et des exportations et dans la suppléance au Trésor, s'avère nécessaire. Cela même si le volume des crédits à l'économie a été important et soutenu durant les dernières années, l'investissement dans les secteurs hydrocarbures et hors hydrocarbures a été, néanmoins, appuyé essentiellement par l'autofinancement, constate le gouverneur qui appellera également à mieux valoriser l'épargne non investie au profit du secteur économique.

Les directives de Mohamed Laksaci

Et c'est ainsi que Mohamed Laksaci donnera certaines directives aux établissements de crédits, prônant de fait un nouveau schéma de financement économique tout en récusant une quelconque «inflexion» de trajectoire et en insistant sur le respect de la réglementation prudentielle. Ainsi, il considérera que le choc externe qui s'est traduit par une forte contraction des ressources financières du pays, essentiellement celles du Trésor, pourrait être de nature «durable», même si le très faible endettement extérieur et l'accumulation de réserves permettraient de l'atténuer en 2015. Ce qui, couplé au «gap» entre l'épargne et l'investissement en termes de flux et paradoxalement, à la disponibilité de capacités de financements «appréciables» en termes de stocks, poussera le gouverneur à inciter les banques à augmenter leurs ressources internes. En ce sens, Mohamed Laksaci invitera les banques à augmenter, diversifier et bien valoriser leurs ressources, à collecter mieux et davantage de dépôts à terme et moins de dépôts à vue. En ce sens, il récusera l'opportunité du retour à l'endettement extérieur, notamment pour les entreprises. De même qu'il incitera les banques à développer des produits financiers attractifs, offrir des services de base améliorés à la clientèle ménages et des conditions plus attractives en termes de rendements réels, de rémunération de l'épargne placée et à terme. Comme le gouverneur estimera opportun, voire crucial pour les banques de contribuer à la réduction de la masse fiduciaire, à la résorption du cash, en développant les moyens de paiements et en contribuant au «reflux» des liquidités hors secteur bancaire, évaluées ailleurs à quelque 40 milliards de dollars et dont l'exploitation sera «sans risques», assure-t-il.

C. B.

À propos de l'allocation touristique

Interrogé sur le relèvement potentiel de l'allocation touristique, le gouverneur de la Banque d'Algérie a répondu de manière assez laconique. «Concernant la convertibilité courante du dinar, des mesures sont en préparation», dira Mohamed Laksaci, sans davantage de détails. Rappelons que le relèvement de l'allocation devises pour voyages, frais de soins et études avait été évoqué par l'autorité bancaire et monétaire depuis plusieurs années.

Un dossier qui est resté cependant sans suite, les pouvoirs publics n'ayant pas encore tranché en raison peut-être des incertitudes de la conjoncture financière nationale et de l'impératif-alibi de préservation des équilibres financiers du pays.

C. B.

MORTALITÉ MATERNELLE

Budget colossal contre résultats moyens

En dépit d'un recul appréciable, la mortalité maternelle constitue toujours un problème de santé publique. Ce taux est passé de 230 cas pour 100 000 naissances en 1990 à 603 cas pour 100 000 en 2014. Pour l'année en cours, les prévisions se situent à environ 575 décès pour 100 000 naissances. Des statistiques qui démontrent l'écart entre les sommes colossales investies dans le secteur et les résultats obtenus.

Nawal Imès - Alger (Le Soir) - De l'aveu même du premier responsable du secteur de la santé, les indicateurs sur la santé maternelle classent l'Algérie à «un niveau intermédiaire» mais reste en deçà des attentes au regard des moyens mobilisés par l'Etat. Abdelmalek Boudiaf, qui s'exprimait, jeudi, à l'ouverture d'une rencontre sur la restitution du Plan national de réduction accélérée de la mortalité maternelle pour la période 2015-2019, a fait savoir que le dossier de la santé de la femme et de l'enfant fera bientôt l'objet d'examen en Conseil du gouvernement avec pour objectif de parvenir à une réduction plus importante du nombre de femmes décédées en couches.

Un plan national 2015-2019 visant à réduire la mortalité maternelle sera mis en place. Il est, aux dires de Abdelmalek Boudiaf, «l'«expression d'une volonté politique résolue et le fruit d'une analyse approfondie des goulots d'étranglement qui ont empêché, malgré d'importants investissements, de réduire de façon significative et rapide la mortalité maternelle». Il a évoqué la consécration d'une enveloppe de 32 milliards de dinars pour le financement des 32 structures de soins «Mères-Enfants», à travers le territoire national et l'instauration, en 2013, de la déclaration obligatoire de tous décès maternels suivie, en 2014, de la mise en place de l'audit de ce type de décès afin de prendre toutes les mesures permettant d'améliorer la qualité et de l'offre de soins en matière de santé maternelle.

Pour le ministre de la Santé, la protection de la santé de la mère et de l'enfant a toujours constitué, une priorité de santé publique. Il en veut pour preuve le financement «conséquent» et «durable» consenti par l'Etat. Des sommes faramineuses qui n'ont pourtant pas servi à améliorer les conditions de prise en charge des femmes enceintes. Il suffit pour s'en convaincre de faire un tour dans des services d'obstétrique. Les sages-femmes y sont démobilisées, les gynécologues dépassés par le flux de femmes enceintes.

Ces dernières sont réduites à faire du tourisme médical car renvoyées de l'hôpital par manque de places ou par simple mauvaise volonté. Celles qui arrivent à être admises accouchent dans des conditions d'hygiène souvent déplorables.

La prise en charge post-accouchement n'est guère meilleure : très souvent, des femmes qui viennent d'accoucher sont obligées de partager le lit d'hôpital avec une inconnue. La preuve, s'il le fallait, les chiffres dans l'absolu ne sont nullement le reflet d'un vécu cauchemardesque pour un nombre important de femmes.

N. I.